

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2024**  
**COMMUNE DE TAISSY**

La réunion a débuté le 3 septembre 2024 à 20H00 sous la présidence du Maire, M BARRIER Patrice.

**Etaient présents:** M. Barrier Patrice, M. GA Thierry, Mme ROULLE Annie, Mme BARRERE Céline, M. VIELLARD Vincent, Mme DUCHESNE Madeleine, Mme CHALENÇON Danièle, M. CLAUDON Eric, Mme DESCHAMPS Isabelle, Mme GOMMENNE Catherine, Mme MICHEL Rafaële, M. BARTHELEMY Jérôme, Mme DENHEZ Delphine, M. LEFORT Clément, Mme DAUBENFELD Nicole, Mme THOURAULT Sylvie.

**Etaient absents excusés :**

M. DAVID Thierry a donné procuration à M. BARTHELEMY Jérôme  
M. TIAFFAY Patrice a donné procuration à M. LEFORT Clément  
M. ROYER Jean-Marc a donné procuration à Mme THOURAULT Sylvie

M LEFORT Clément a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum (plus de la moitié des 19 membres), atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour :**

**I- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 JUILLET 2024**

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2024 à l'approbation des élus, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.  
Le procès-verbal est adopté.

**II. DELIBERATIONS**

**1) Subvention exceptionnelle à l'Association Foncière de Taissy**

Lors du dernier conseil Municipal du 11 juillet 2024, à l'occasion d'informations diverses, le Mairie de Taissy a lu une lettre ouverte écrite par la Présidente de l'Association Foncière de Taissy qui sollicite les membres du conseil municipal pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 3 000 euros pour participer au financement de la réfection de ses chemins.

Après avoir donné un accord verbal à cette participation financière, le conseil doit délibérer pour autoriser le Maire à verser cette aide sous forme de subvention et modifier la liste des Associations subventionnées pour 2024.

**Adopté par 19 voix pour**

**2) Société SPL-X-Demat – Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration**

Par délibération du 5 décembre 2017, la Commune de Taissy a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xparaph, Xconvoc,

Par décisions du 26 mars 2024, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa douzième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale. Cette dernière, réunie le 28 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2023 et les opérations traduites dans ces comptes, après avoir entendu le commissaire aux comptes qui n'a formulé aucune remarque.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître :

un nombre d'actionnaires toujours croissant (3 251 au 31 décembre 2023),

un chiffre d'affaires de 1 558 320 €,

et un résultat de 314 965 €, affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 1 322 976 €

Le conseil doit se prononcer sur ce rapport, conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, et donner acte de cette communication.

**Adopté par 19 voix pour.**

### **3) Numérotation d'immeubles**

Les travaux de construction de la future crèche vont commencer début septembre 2024, et à ce titre il est nécessaire de procéder à une numérotation afin de faciliter l'adressage pour les livraisons mais également pour renseigner ce nouveau bâtiment dans notre base adresse et permettre sa reconnaissance par les services postaux, administratifs, et tout autre service.

De même, la Caisse des écoles qui se situe à proximité de la nouvelle crèche porte actuellement la même numérotation que l'école élémentaire, il est donc nécessaire de lui attribuer une nouvelle numérotation afin de permettre la distinction de ces deux bâtiments par les différents services déjà mentionnés pour la crèche.

La future crèche portera le n°4 Place de la Saussaie.

La caisse des écoles portera le N°2 Place de la Saussaie.

**Adopté par 19 voix pour.**

### **4) Dénomination de la future crèche**

La future crèche de Taissy, tout comme nos écoles doit se doter d'un nom.

A ce sujet, une concertation de la population a été lancée durant cet été, du 15 juillet au 27 août.

Le groupe de travail « crèche » et la directrice de l'actuelle crèche se sont réunis pour valider 3 propositions de noms qui ont été ensuite présentés aux membres du Conseil Municipal lors de la séance du 3 septembre afin de choisir celui qui emportera le plus de voix.

C'est la proposition du nom : « Taissy'chou » qui a été retenue

**Adopté par la majorité des membres présents et représentés**

### **5) Ouverture et transfert de crédits sur le budget principal - Décision modificative N°1**

Lors des travaux d'aménagement de la traversée de la RD8, les frais d'étude concernant les levées topographiques et les plans ont été passés sur un compte « temporaire » le compte 2031 (frais d'études, chapitre 20 « immobilisations incorporelles » comme le prévoit la réglementation comptable publique.

Dès lors que les travaux sont terminés, il faut réintégrer ces frais d'étude sur le compte 2151 (réseaux de voirie) chapitre 21 « immobilisations corporelles ».

La trésorerie de Fismes nous demande de bien vouloir procéder à cette réintégration pour régularisation, d'où cette décision modificative concernant la section d'investissement :

<i>Dépenses</i>	<i>Montant</i>
C/ 2151 (chap 041) Réseaux de voirie	2 046,00
<i>Recettes</i>	<i>Montant</i>
C/ 2031 (chap 041) Frais d'études	2 046,00

Adopté par 19 voix pour

#### 6) Recrutement d'animateurs contractuels

Comme chaque année, il est nécessaire de procéder au recrutement d'animateurs saisonniers à la Caisse des écoles pour assurer la surveillance de la cantine et les activités périscolaires. Les besoins en recrutement sont de deux animateurs à temps non complet comme mentionné dans le tableau ci-dessous :

EMPLOIS NON PERMANENS				
Adjoint territoriaux d'animation	16H (pendant période scolaire)	Accroissement temporaire d'activité	1 an maxi	2
Adjoint territorial d'animation	18H45 (périscolaire)	Accroissement temporaire d'activité	1 an maxi	1

Adopté par 17 voix pour et 2 abstentions

#### 7) Adhésion de la Commune au plan de lutte contre les déchets abandonnés de l'éco-organisme CITEO – Signature de la convention type de groupement avec la CU du Grand Reims

L'éco-organisme CITEO propose aux communes une convention pour initier des démarches de lutte contre les déchets abandonnés (spécifiquement les déchets d'emballage) en leur proposant des soutiens financiers pour mener des actions.

Le barème de soutien étant exprimé en €/habitant et en vue d'une gestion administrative simplifiée, CIREO favorise le regroupement des communes d'un même périmètre pour adhérer à la convention de soutien.

C'est dans cet esprit que CITEO a accepté que la CU du Grand Reims puisse porter, au nom des communes qui, le souhaitent, cette convention de soutien de lutte contre les déchets abandonnés par l'intermédiaire d'une convention de groupement pour la période 2023/2025, et a également accepté d'intégrer la création de la brigade environnementale des garde champêtres.

A cette occasion, le Grand Reims rappelle qu'il n'en coûtera rien aux communes qui feront le choix d'adhérer aux services de la Brigade environnementale.

Adopté par 19 voix pour

#### II) – GRAND REIMS

Pas de réunion organisée pendant la période estivale

#### IV - COMMISSIONS ET COMITES CONSULTATIFS

Commission d'appel d'offres : le 29/08/24

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 29 août 2024 pour attribuer le dernier lot pour la construction de la crèche. Les membres de la commission ont souhaité lancer une négociation, comme le prévoit la réglementation des marchés publics afin de diminuer le coût du lot mobilier urbain trop onéreux. La commission se réunira de nouveau le 25 septembre 2024 afin d'attribuer le lot N°12.

**Commission Fêtes et cérémonies : le29/08/2024**

Point sur les préparatifs de la fête de bière le 14/09/24, et de la journée du patrimoine le dimanche 22/09/24.

**V) INFORMATIONS DIVERSES**

Le Maire demande aux membres du Conseil leur accord pour lancer une étude sur un renouvellement de la vidéo surveillance, certaines caméras sont obsolètes et certains endroits stratégiques n'en sont pas équipés. Un accord de principe est donné au Maire pour lancer une étude qui n'engage en rien la Commune.

Le Maire souhaite faire un point sur la départementalisation des sapeurs-pompiers volontaires et informe le Conseil qu'une réunion en présence du Grand Reims et du SDIS a eu lieu en Mairie le 21/08/2024. Il en ressort que les locaux ne sont plus adaptés pour un corps de sapeurs- pompiers appelé à se développer avec des interventions de plus en plus nombreuses.

Si les membres du Conseil Municipal sont unanimement d'accord sur le fait de vouloir maintenir le corps des sapeurs-pompiers à Taissy, la double question est maintenant de savoir comment sera financée la construction d'une nouvelle caserne et par qui

Le Maire rappelle que Clémence Ledoux, chargée de communication à la Mairie de Taissy a souhaité nous quitter pour partir vers de nouveaux horizons et parfaire ses connaissances dans ce domaine. Un pot de départ a été organisé avec les élus le jeudi 29/08/2024.

Dorénavant, c'est Delphine CARRY en charge des ressources humaines qui la remplace dans ces missions.

Thierry GA, adjoint à la voirie prend la parole pour informer le conseil des travaux réalisés par ENEDIS cours des Moussets /angle Vigneuls..

D'autres travaux, rue du Mont Gélus sont programmés, ils interviendront prochainement, mais auparavant une réunion avec les riverains sera organisée.

Le Maire demande ensuite l'avis du Conseil pour demander ou non le label «passivhaus » pour la future crèche, gage de qualité C'est aussi l'assurance du respect des critères du standard international Bâtiment Passif. Le coût est estimé à environ 5 000€

Les membres du conseil donnent leur accord pour demander ce label.

Enfin M. Le Maire répond aux questions orales d'une élue.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21h30.

Prochain Conseil le 01/10/24 à 20H00.

M. LEFORT Clément  
Secrétaire de séance



M. BARRIERI Patrice,  
Maire

